



République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi



Banque Ouest Africaine pour
le Développement

**Ministère des Infrastructures, des
Transports Terrestres et du
Désenclavement**

AGEROUTE SENEGAL

(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET OUVERTE INTERNATIONALE

Sources de financement : BOAD

Pré-qualification de candidats

**SELECTION DE CANDIDATS EN VUE DE LE CONTROLE ET LA SUPERVISION DES
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER-ETAT LABE-MALI (GUINEE) –
KEDOUGOU - FONGOLEMBI (SENEGAL) : CONSTRUCTION ET BITUMAGE DE LA
SECTION KEDOUGOU-FONGOLEMBI (28 KM)**

Juillet 2024

DESCRIPTION DU PROJET

1. Type de marché : Prix unitaires

2. Description du marché

Les services comprennent le contrôle et la surveillance des travaux de construction et de bitumage de la route Kédougou – Fongolembi en 2x1 voie entre sur un linéaire d'environ 28 km, pour une durée prévisionnelle de 22 mois pour les travaux. Les principales activités du Consultant consisteront au suivi des études d'exécution et à la vérification de l'ensemble des plans et documents d'exécution transmis par l'Entrepreneur, à l'inspection technique et au contrôle de la qualité des matériaux et des travaux, à la supervision des travaux à réaliser par l'Entrepreneur, aux vérifications des quantités exécutées et à la réception provisoire des travaux.

3. Nombre et intitulé des lots : Le présent appel d'offres concerne un lot unique.

4. Budget maximal en HTVA : neuf cent vingt-cinq millions (925 000 000) F CFA.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

5. Éligibilité

La participation au marché est ouverte aux personnes morales (participant soit individuellement, soit dans un groupement - consortium – de soumissionnaires) éligibles conformément au point 2.2.2 du Guide des Procédures de passation de marchés et règles d'attribution des contrats financés par la Banque ouest africaine de développement, disponible à l'adresse www.boad.org/politiques-procedures-directives.

La participation d'une entité inéligible entraînera l'élimination automatique de l'offre concernée.

6. Nombre d'offres

Une personne morale ne peut pas soumettre plus d'une offre, quelle que soit la forme de sa participation (soit individuellement, soit dans un groupement - consortium – de soumissionnaires). Dans le cas où une personne physique ou morale soumettrait plus d'une offre, toutes les offres auxquelles cette personne participe seront éliminées.

7. Situations d'exclusion

Dans le formulaire de soumission, les soumissionnaires doivent soumettre une déclaration signée, incluse dans le formulaire standard de soumission, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations visées au point 2.2.2 du Guide des Procédures de passation de marchés et règles d'attribution des contrats financés par la Banque ouest africaine de développement.

8. Possibilités de sous-traitance

La sous-traitance est autorisée à concurrence de 40 % de la valeur du marché.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS

9. Date prévue de commencement du marché : Le démarrage des prestations est prévu au mois de janvier 2025.

10. Durée de mise en œuvre du marché : 24 mois.

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

11. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux soumissionnaires. Dans le cas où les offres seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble :

1) Capacité économique et financière du soumissionnaire.

- Le candidat doit justifier un chiffre d'affaires moyen des activités de supervision de travaux routiers, au cours des 3 dernières années (2021, 2022 et 2023), supérieur à un milliard quatre-cent millions (1 400 000 000) F CFA.
- La trésorerie et les équivalents de trésorerie de début et de fin d'exercice doivent être globalement excédentaires.

2) Capacité professionnelle du soumissionnaire

- a- Avoir un agrément technique pertinent du domaine d'intervention en cours de validité, attesté par le registre du commerce, la carte d'opérateur ou tout document équivalent ;
- b- Au moins 20% de l'ensemble des effectifs du soumissionnaire travaillant cette année (2024) dans des domaines en rapport avec le présent marché sont permanents. Joindre les copies d'identités légalisées ainsi que les certificats de déclarations de ce personnel à la caisse de sécurité Sociale ou tout document officiel pouvant attester l'effectivité de l'embauche de ce personnel.
- c- Avoir au moins quatre experts permanents au sein de l'équipe du consultant dont un (1) ingénieur génie civil spécialisé Route de niveau Bac+5 au moins ou équivalent, ayant au moins 10 années d'expérience professionnelle, un (1) ingénieur spécialisé en hydraulique routière de niveau Bac+5 au moins ou équivalent, ayant au moins 10 années d'expérience professionnelle, un (1) ingénieur spécialisé en géotechnique de niveau Bac+5 au moins ou équivalent, ayant au moins 10 années d'expérience professionnelle et un (1) environnementaliste de niveau Bac+5 au moins ou équivalent, ayant au moins 8 années d'expérience professionnelle. Joindre les copies d'identités légalisées ainsi que les certificats de déclarations de ce personnel à la caisse de sécurité Sociale ou tout document officiel pouvant attester l'effectivité de l'embauche de ce personnel.

3) Capacité technique du soumissionnaire

Le candidat doit avoir déjà, au cours des cinq dernières années, à compter de 2019, effectué des deux (02) missions de contrôle et de surveillance de projets de construction/réhabilitation de routes

ou d'autoroutes au budget au moins équivalent à celui du présent marché dont, au moins, un (01) projets en Afrique de l'Ouest.

La liste des candidats présélectionnés comprendra entre 4 et 8 candidats.

Si plus de huit candidats éligibles satisfont aux critères de sélection énumérés ci-dessus, leurs points forts et leurs points faibles doivent être réexaminés afin d'établir un classement de leurs candidatures et d'identifier les huit meilleurs candidats ayant participé à la procédure. Les seuls critères de comparaison additionnels qui seront pris en considération dans le cadre de ce réexamen sont, dans l'ordre dans lequel ils figurent ci-après, les suivants :

- le plus grand nombre de marchés de services qui satisfont au critère 3 ;
- la valeur cumulée la plus élevée de tous les marchés de services qui satisfont au critère 3 ;

N.B. : le premier critère de comparaison additionnel doit être appliqué à tous les candidats éligibles qui satisfont aux critères de sélection. Si, après avoir appliqué le premier critère de comparaison additionnel, il n'est pas possible d'identifier les huit meilleurs candidats parce que deux candidats ou plus sont à égalité pour la 8^e position, le second critère de comparaison additionnel ne s'appliquera qu'à ces candidats qui sont à égalité.

12. Critères d'attribution

Un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition financière (sélection qualité-coût).

SOUSSION DE LA MANIFESTATION D'INTERÊT

13. Date limite de réception des manifestations d'intérêt

La date limite pour la réception des manifestations d'intérêt est **20 août 2024 à 10h30 mn GMT.**

14. Modalités de présentation des manifestations d'intérêt et renseignements à fournir

Les manifestations d'intérêt doivent être rédigées uniquement au moyen du *Formulaire de soumission* standard, disponible auprès de l'Autorité contractante. Tout document supplémentaire (brochure, lettre, etc.) joint à l'offre (en dehors des documents demandés dans ledit Formulaire) ne sera pas pris en considération.

15. Modalités d'envoi des manifestations d'intérêt

Les candidats intéressés peuvent solliciter et obtenir des informations complémentaires sur la mission, du lundi au vendredi entre 9H00 et 17H00, auprès de l'Autorité contractante, par mail à l'adresse pmdiouf@ageroute.sn, rndour@ageroute.sn

Les candidats intéressés par le présent appel à manifestations d'intérêt sont invités à envoyer leurs dossiers, en français, en précisant l'objet "**Réponse à l'avis d'appel à manifestation d'intérêt – < contrôle et supervision des travaux de construction de bitumage de la route Kédougou - Fongolembi (28 km)>**" », au plus tard le **20 août 2024 à 10h30 mn GMT.**

par mail aux adresses indiquées ci-dessus (ageroute@ageroute.sn, rndour@ageroute.sn, pmdiouf@ageroute.sn) ou sous pli fermé

à l'adresse ci-dessous :

Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE Sénégal

Rue F x David DIOP, Fann résidence – Dakar, Tel : (221) 33 869 07 51

Les manifestations d'intérêt reçues après la date et l'heure limites susvisées ne seront pas examinées.

En cas de divergence entre la version électronique et la version papier d'un soumissionnaire, celle en papier fera foi.

L'Autorité Contractante respecte pour la mise en œuvre de cet appel d'offres, la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement de l'Union Européenne n.°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Ainsi, et dans le cadre des envois électroniques des offres, toutes les données à caractère personnel seront traitées uniquement aux fins du présent appel d'offres, et pourront également être transmises aux organes chargés d'une mission de contrôle ou d'inspection. Le soumissionnaire dispose d'un droit d'accès aux données à caractère personnel le concernant, de même que d'un droit de rectification de ces données. Toute question du soumissionnaire relative au traitement des données à caractère personnel le concernant, peut être adressée à l'Autorité Contractante.

16. Debriefing

Tout consultant qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles sa manifestation d'intérêt (et plus tard son offre) n'a pas été retenue doit en faire la demande. L'Autorité contractante communiquera dans les plus brefs délais par écrit l'explication du rejet de la manifestation d'intérêt (ou de l'offre). Si le soumissionnaire fait la demande d'assister à une réunion de **débriefing**, il devra en assumer tous les coûts.

17. Langue

Toutes les communications par écrit pour cette procédure d'appel d'offres et ce marché doivent être en français.

18. Base juridique

Le Guide des Procédures de passation de marchés et règles d'attribution des contrats financés par la Banque ouest africaine de développement, disponible à l'adresse www.boad.org/politiques-procedures-directives et le décret 2022-2295 du 28 Décembre 2022 portant Code des Marchés publics du Sénégal. En cas de divergence sur certaines dispositions réglementaires, les procédures du bailleur feront foi.